



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 25
Abstention..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. GESTION DES DECHETS**

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de composteurs et de bio-seaux, de composteurs semi-collectifs en bois et accompagnement à la mise en place du compostage collectif – Autorisation de signature préalable du Président

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré :

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMAN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Monsieur Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), Monsieur Yann MAÎTRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019120-DE
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 25
Abstention..... 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 32. GESTION DES DECHETS

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de composteurs et de bio-seaux, de composteurs semi-collectifs en bois et accompagnement à la mise en place du compostage collectif – Autorisation de signature préalable du Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2162-4, R. 2162-13 et R.2162-14,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment le 5^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif à la gestion des déchets,

Vu le Budget Primitif 2019 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2019,

Considérant que le marché de fourniture de composteurs individuels et de bio-seaux est arrivé à échéance ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre la mise à disposition de composteurs individuels et de bio-seaux aux résidents de l'île de Ré ;

Considérant que dans le cadre de la politique de prévention des déchets mise en œuvre par la Communauté de Communes de l'île de Ré, il est nécessaire d'intégrer au marché la fourniture de composteurs semi-collectifs ainsi que l'accompagnement à la mise en place du compostage collectif ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de passer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée de 4 ans passé dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Considérant que ce marché est constitué de 3 lots définis comme suit :

- lot 1 : fourniture de composteurs individuels en plastique et de bio-seaux conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 160 000€ HT pour la durée totale du marché,
- lot 2 : fourniture de composteurs semi-collectifs en bois conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 20 000€ HT pour la durée totale du marché,
- lot 3 : accompagnement à la mise en place du compostage collectif conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 15 000€ HT pour la durée totale du marché ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019120-DE
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 25
Abstention..... 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
32. GESTION DES DECHETS**

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de composteurs et de bio-seaux, de composteurs semi-collectifs en bois et accompagnement à la mise en place du compostage collectif – Autorisation de signature préalable du Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (vote contre de Monsieur Gilles DUVAL et précise que Madame Catherine JACOB vote contre) :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture de composteurs et de bio-seaux, de composteurs semi-collectifs en bois et l'accompagnement à la mise en place du compostage collectif ainsi que tous les actes y afférents y compris les avenants.

Affichée le : 30 septembre 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019120-DE
Reçu le 27/09/2019